

## Les enjeux de la médiation de l'apprentissage en faveur de l'apprenti



### ➤ Rétablir le dialogue/la relation avec le chef d'entreprise (et/ou le maître d'apprentissage)

- Bénéficier d'un accompagnement pour faire émerger des solutions au côté du chef d'entreprise (et/ou du maître d'apprentissage) afin que la situation de tension s'apaise, en complément des actions menées par le CFA.
- Être acteur de l'exécution de son contrat d'apprentissage y compris de la fin de la relation de travail ; s'impliquer dans une démarche active de résolution de difficultés.

### Les principes de la médiation

**Liberté des parties** : Chaque partie est libre d'entrer en médiation, mais également d'en sortir à tout moment. Les parties doivent être en capacité à prendre librement une décision.

**Neutralité** : Le médiateur est neutre. Il ne doit pas se positionner, ni donner son avis. Il aide activement et équitablement les parties à s'écouter, se parler, se comprendre, explorer les voies d'entente possibles, construire leur accord, partiel ou global.

**Impartialité et indépendance** : Le médiateur ne doit pas avoir de communauté d'intérêt avec l'une des parties et doit préserver l'indépendance inhérente à sa fonction. Il n'a pour rôle ni de juger, ni d'arbitrer.

### Un cadre de communication fixé

Un cadre de communication fixé et accepté par chaque partie.

Un respect mutuel de chaque partie

Confidentialité : Toutes les parties doivent respecter la confidentialité des échanges

Une aide pour rechercher des pistes de solutions équilibrées



### A quel moment ?

- À tout moment dès lors qu'un différend existe entre les parties, pour tout ce qui concerne l'exécution ou la rupture du contrat (Art. L6222-39 code du travail).
- Obligatoirement en cas de volonté de rupture unilatérale à l'initiative de l'apprenti (démission - Art. L6222-18 code du travail).
- En cas d'exclusion définitive de l'apprenti du CFA (Art. L6222-18-1 code du travail).

### Une équipe de 4 médiateurs de l'apprentissage en Pays de la Loire

**Isabelle ARRIAU**

CCI PAYS DE LA LOIRE

[isabelle.arriau@paysdelaloire.cci.fr](mailto:isabelle.arriau@paysdelaloire.cci.fr)

**Thierry BOUTTIER**

CCI du Mans et de la Sarthe

[thierry.bouttier@lemans.cci.fr](mailto:thierry.bouttier@lemans.cci.fr)

**Véronique MANCHE**

Chambre d'Agriculture Pays de la Loire

[veronique.manche@pl.chambagri.fr](mailto:veronique.manche@pl.chambagri.fr)

**Jean-Luc OURCOUDOY**

Chambre des Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire -

[jlourcoudoy@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:jlourcoudoy@artisanatpaysdelaloire.fr)

